



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 23

N°DEL 2024\_04\_053\_2

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 27.05.24  
Et publication ou notification  
Du 27.05.24  
Le Maire,



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Désignation d'un membre suppléant à la Société Publique Locale Méditerranée

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS  
Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Thierry DOMENACH  
Matthieu TAROT  
Adama LACLAVÉRIE  
Julie HIVERT  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT  
Pierre MONETON donne procuration à René CARANDANTE  
Laurence GIORGINI donne procuration à Thierry DOMENACH  
Michaël REBOTIER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Chloé DE BROUWER  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Linda TRIBET

=====

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante :

Lors du conseil municipal du 14 septembre 2023, il a été accepté par la délibération n° 2023\_06\_087\_9, l'adhésion de la commune de La Croix Valmer à la Société Publique Locale Méditerranée.

Monsieur le maire a été désigné comme représentant de la commune de La Croix Valmer au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPLM, il est autorisé à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

Il est nécessaire de citer, ce jour, un membre de l'assemblée, qui sera nommé suppléant, autorisé à assister aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de la SPLM, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **De désigner** Monsieur René CARANDANTE, comme suppléant de Monsieur le Maire,
- **D'autoriser** Monsieur René CARANDANTE à assister aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de la SPLM, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT**



**La Secrétaire de séance,**

**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**27 MAI 2024**

**Le Maire**

